



À l'intérieur :

Page 1 :	Date de conseil et ouverture du bureau municipal
Page 2 :	Avis publics
Page 3-4 :	information et mot vert
Page 5 :	Fête de Noël du comité Jeunesse
Page 6 :	Concours de Noël du comité de Développement



Prendre note que la prochaine séance du Conseil municipal de Saint-Léon-le-Grand sera à huis clos, lundi le 7 décembre à 19h30, à l'hôtel de ville. Les séances peuvent être écoutés dès le lendemain à l'adresse suivante: <https://municipalite.saint-leon-le-grand.qc.ca/municipalite/conseil-municipal.html>.

ATTENTION!!!

*Le Père Noël arrive à Saint-Léon-le-Grand
Oh! Ho! Oh! Ho! Oh! Ho!*



Inscription à l'intérieur du journal pour la fête de Noël



Concours décorations de Noël
du Comité de développement,
voir les détails à l'intérieur

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné que lors de la séance tenue le 10 novembre 2020, le conseil de la municipalité de Saint-Léon-le-Grand a adopté la résolution 2020-11-228 décrétant le calendrier des séances régulières 2021

Calendrier des séances 2021

Janvier	lundi, le 11 janvier
Février	lundi, le 01 février
Mars	lundi, le 01 mars
Avril	mardi, le 06 avril
Mai	lundi, le 03 mai
Juin	lundi, le 07 juin
Juillet	lundi, le 05 juillet
Août	lundi, le 02 août
Septembre	mardi, le 07 septembre
Octobre	lundi, le 04 octobre
Novembre	lundi, le 01 novembre
Décembre	lundi, le 06 décembre

Toute personne intéressée peut consulter la résolution 2020-11-228 aux heures normales d'ouverture de bureau à l'hôtel de ville située au 8A place de l'Église ou sur notre site web au <https://municipalite.saint-leon-le-grand.qc.ca/accueil.html>.

PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE ST-LÉON-LE-GRAND

AVIS PUBLIC DÉROGATION MINEURE

Aux personnes intéressées par une demande de dérogation mineure

Avis public est par la présente, donné par le soussigné qu'une demande pour l'obtention d'une dérogation mineure aux dispositions du règlement de zonage a été adressée à l'inspecteur municipal de la municipalité, en conformité avec le règlement sur les dérogations mineures.

Le présent avis public a pour but d'informer toute personne intéressée à se faire entendre par le conseil relativement à cette demande par écrit avant la séance du conseil qui aura lieu à huis clos le 7 décembre 2020 à 19h30, à l'hôtel de ville au 8A place de l'église.

Toute objection et commentaire peuvent également être formulés auprès du soussigné à la même adresse avant ladite séance

Nature et effet de la dérogation mineure demandée.

Le propriétaire de lot 4452527, situé au 175 route 195, demande une dérogation au règlement de zonage 227 et ses amendements afin de permettre la construction d'un abris d'auto attaché au garage

DONNÉ À SAINT-LÉON-LE-GRAND, ce douzième jour de novembre deux mille vingt.



Si vous avez des questions à poser au conseil municipal, vous pouvez les envoyer par écrit par la poste au 8A place de l'Église, G0J 2W0, par courriel stleonlegrand@mrcmatapedia.qc.ca ou au bureau, aux heures d'ouverture suivantes :

Lundi : 10h00 à 12h00 et de 13h00 à 14h00

Mardi : 10h00 à 12h00 et de 13h00 à 14h00

Mercredi : 10h00 à 12h00 et de 13h00 à 14h00

Jeudi : 10h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00

Vendredi : Fermé

ATTENTION!

Avec l'arrivée des températures froides, les camions de collecte ont rencontré des problèmes reliés à la conformité des bacs. Les points problématiques sont les suivants :



- **L'absence de couvercle** : Ce problème occasionne l'accumulation de glace et de neige dans le bac. Il y a donc une augmentation du poids de celui-ci ce qui augmente les risques de bris du bac lors de la manipulation (Roues cassées, bac échappé dans le camion). On transporte également de la neige et de la glace pour rien, ce qui augmente les coûts de traitement inutilement en plus nous fait perdre des subventions et de nuire à la qualité des matières recyclables lors qu'il s'agit du bac bleu.
- **Absence des roues sur le bac** : Ce problème augmente le risque d'échapper le bac dans le camion, car les roues servent de "stopper" lors du déversement.



Le Mot vert du mois – « Où vont nos déchets? » - Novembre 2020

Bonjour à vous,

Nous mettons nos déchets dans la poubelle puis celle-ci au chemin le jour de la collecte, arrêtant ainsi notre questionnement sur la gestion de nos déchets. Mais qu'arrive-t-il par la suite?

D'abord, le camion de collecte transporte nos déchets jusqu'à un site de transbordement situé à Mont-Joli. Les déchets sont alors transférés dans une remorque plus grosse afin de maximiser le transport vers un dernier repos au Lieu d'Enfouissement Technique (LET) de la Ville de Rivière-du-Loup situé à Cacouna, à 125 km.

Les plus vieux d'entre nous se souviennent des dépôts en tranchée et des dépotoirs où les déchets étaient enterrés sans égard à l'environnement. Tout a changé en 2008 avec l'arrivée d'un règlement interdisant ces « dompes » pour n'avoir que des LET, beaucoup plus écologique.

Un LET est aménagé en cellule d'enfouissement d'une durée de vie de 5 à 10 ans selon les quantités entrantes de matières. Une membrane étanche est installée au fond permettant ainsi de recueillir l'eau de lixiviat, c'est-à-dire l'eau ayant percolée à travers les déchets. Cette eau sera par la suite traitée dans la station de traitement des eaux de lixiviation avant un rejet respectant des normes environnementales très rigoureuses. Durant la vie active de la cellule, les matières sont déposées et recouvertes à chaque fin de journée afin d'éviter la dispersion et les vermines. En fin de vie, un recouvrement final est fait et des puits de captation des gaz sont installés afin de réduire l'impact des gaz à effet de serre issus de l'enfouissement des matières. Le Ministère de l'environnement régule fortement les LET. Pour cause, un suivi d'au moins 30 ans après la fermeture du site est obligatoire et une fiducie environnementale est requise!

Des chercheurs explorent déjà l'idée de rouvrir ces sites dans le futur afin d'y chercher le métal et les matières non décomposées pour recyclage. Malgré ça, il n'en est pas moins important d'en réduire les quantités enfouies car pour l'instant tout ça n'est qu'hypothèse pour nous reconforter.

Pour plus d'information sur une saine gestion des matières résiduelles, visitez le www.ecoregie.ca ou téléphonez au 418 629-2053, poste 1138.

Vincent Dufour, coordonnateur en gestion des matières résiduelles



Site web : www.ecoregie.ca
Courriel: matresi@matapedia.qc.ca
Tél. : 418 629-2053, poste 1138



**Le Père Noël arrive à Saint-Léon-le-Grand
Oh! Ho! Oh! Ho! Oh! Ho!**

Quand : Samedi 12 décembre
Heure : Sur rendez-vous
Où : au parc Léonais



Date limite d'inscription : Jeudi le 26 novembre

Chaque enfant inscrit au coup de 5\$ recevra un cadeau du Père-Noël!

Père-Noël, Mère-Noël et leurs amis vous recevront sur rendez-vous dans leur sentier décoré et au son de la musique, nous invitons vos enfants à venir récupérer leurs cadeaux dans le parc Léonais. Veuillez vous présenter 5 minutes à l'avance et vous stationner sur la rue Plourde, un lutin vous fera signe quand ce sera votre tour pour assurer un maximum de 25 personnes à la fois!

Une activité rendue possible grâce au **Comité Jeunesse!**

Avec la participation financière du comité de développement et de la municipalité de Saint-Léon-le-Grand



Rapporter votre réponse dans une enveloppe avec votre argent dans la boîte à cet effet au Gaz Bar Linda avant le 27 novembre à midi. **Aucun retard ne sera toléré.**

- **Attention !! Pour les citoyens de Saint-Léon-le-Grand seulement.**
- **Respecter les normes de la santé publique pour la distanciation.**
- **L'heure de rendez-vous sera divulguée la semaine avant par téléphone.**
- **Remis au lendemain en cas d'intempéries et annulé si en **zone rouge****



Formulaire d'inscription

Nom de l'enfant : _____ Âge _____

Téléphone : _____

Idées de cadeaux (environ 20\$): _____

CONCOURS DE DÉCORATION DE NÖEL DU COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT



Afin de rendre cette période de pandémie plus lumineuse, le Comité de développement de St-Léon organise un concours de décoration de Noël!

Vous êtes ainsi conviés à installer vos décorations de Noël extérieures plus tôt cette année!

Partagez avec nous une photo de vos décorations pour courir la chance de gagner l'un des trois certificats cadeaux locaux suivants :

- 1. 50.00\$ de chez Gaz bar Linda**
- 2. 50.00\$ de chez Madore mécanique**
- 3. 50.00\$ de chez Alimentation N.M.**

Envoyez-nous la photo de votre maison vêtue de ses plus belles décorations par l'un des trois moyens suivants :

- Par courriel au : loisirsest@mrcmatapedia.quebec
- Sur Facebook Messenger à « Municipalité Saint-Léon-le-Grand »
 - En main propre au bureau municipal

Le tirage aura lieu le 17 décembre 2020 à 16h00

Merci de contribuez à mettre davantage de lumière dans la vie de votre communauté!